

## Compte-rendu commission tourisme du 2 mars 2022

Le 2 mars 2022 à 17h30, la commission tourisme de la communauté de communes Conflent Canigó s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Prades, sur convocation de son président.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents. Celle-ci figure en annexe du présent compte-rendu.

Présents : 21 élus, 2 techniciens

Absents excusés : 4 élus

La commission tourisme était présidée par Monsieur Jean-Louis Salies en qualité de Président de cette commission.

### L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Sentiers de randonnée
- Festi Terroir, journée d'animations dédiée à la destination
- Dossiers de subvention PyLoT
- Point sur le Pays d'art et d'histoire
- Questions diverses

Monsieur Salies introduit la séance, remercie les participants présents, et excuse 4 élus.

Il précise que tout le monde a pris conscience du besoin d'avancer dans le contexte actuel et que la communauté de communes offre de nombreux atouts pour satisfaire un public nombreux et varié. Les sentiers sont un atout qui doit encore être valorisé pour offrir un certain confort aux randonneurs.

### **1) Sentiers de randonnée**

Jean Grassaud, technicien en charge des APN à l'office de tourisme, rappelle la stratégie de maillage de la communauté de communes en matière de randonnée, qui s'appuie sur deux grands tours et les chemins ruraux. Ces tours ont vocation dans le futur à devenir des GR®P, sous compétence du Conseil départemental, et s'inscrivent dans le schéma de l'itinérance impulsée par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site à l'échelle de la destination Canigó.

Il est rappelé que tous les sentiers d'intérêt communautaire seront inscrits au PDIPR afin de figurer dans le réseau Geotrek et d'être éligible à des subventions départementales.

Sont présentées les propositions de sentiers suivantes :

- Baillestavy : El Pelat. Itinéraire de deux boucles, permettant de passer de vallée en vallée, avec la jonction avec le GR®36, le Tour de Sainte-Anne et le GR®P Ronde du Canigó.

- Casteil : Coll de Jou. Itinéraire provisoirement aménagé par la commune, rejoignant le GR®10 et permettant d'accéder à la Tour de Goa et au refuge de Marialles, permettant de désengorger le parking du Coll de Jou et de laisser la voiture au village.  
M. Calais demande si le canal jouxtant le sentier serait aussi entretenu par la communauté de communes. Il est précisé que le canal est géré par la commune et que la communauté de communes n'entretient que l'assise du chemin.
- Clara : Villerach. Itinéraire permettant la liaison entre les deux hameaux, joignant un sentier d'intérêt communautaire et le GR®P Ronde du Canigó. A noter que 2022 marque le bicentenaire de la fusion de Clara et Villerach et qu'un projet de gîte d'étape est en cours.
- Conat : Vallée du Caillan. Itinéraire permettant de relier les villages de la vallée et de créer une offre touristique supplémentaire sur le secteur, et rejoignant des sentiers d'intérêt communautaire.
- Escaro : Pla de Gante. Itinéraire déjà aménagé par la commune, permettant une liaison avec Souanyas et Nyer, s'inscrivant dans la volonté de la commune de la mise en avant du patrimoine minier (Maison d'Yvonne, café citoyen)
- Fuilla : liaisons. Chemins ruraux permettant la liaison avec Serdinya, Aytua, Vernet-les-Bains et Corneilla-de-Conflent, et générateur de flux pour le café/restaurant et de l'hébergement. L'installation d'une passerelle sur la Rotjà ne nécessite qu'une déclaration de travaux auprès de la DDTM. Monsieur Laborde rappelle que cette passerelle était existante et qu'elle a été emportée lors de l'Aiguat en 1940.
- Molitg-les-Bains : Cortal de Pineda. Itinéraire permettant de rejoindre deux sentiers d'intérêt communautaire et le GR®P Tour des Fenouillèdes, finalisant le maillage entrepris dans cette zone.
- Nohèdes : Urbanya. En complément du sentier proposé à Conat, itinéraire complétant l'offre sur une zone blanche, reliant un sentier d'intérêt communautaire, et permettant de retrouver des chemins ruraux perdus lors de l'incendie à Urbanya dans les années 80.
- Tarerach : Séquières. Itinéraire permettant de structurer une zone blanche, en s'appuyant sur le GR®P Tour des Fenouillèdes et le réseau de chemins ruraux pour une offre familiale autour du terroir et patrimoniale.
- Villefranche-de-Conflent : liaison Corneilla-de-Conflent/Sirach. Itinéraire dorsal permettant la création de plusieurs boucles et reliant deux sentiers d'intérêt communautaire, dans la logique d'un réseau de carrefours.
- Vernet-les-Bains : Coll du Llevant. Suite de la liaison, déjà existante, rejoignant la proposition précédente et un sentier d'intérêt communautaire enclavé (Tour de Saint-Martin du Canigó).

Au total, 85,1 km de chemins sont proposés, pour un coût total de 44 165 €, éligibles à une subvention du conseil départemental de 18 000 €.

Après mise au vote par le président, les propositions sont validées par la commission.

#### Echanges :

- Il est rappelé que l'ouverture de sentiers est régie par des règles, administratives et techniques, qui expliquent le temps de mise en place.
- Il est précisé que le Syndicat Mixte Canigó Grand Site est gestionnaire des sentiers d'intérêt Grand Site sur la partie classée du Canigó, et sur les zones blanches de la destination Canigó. La communauté de communes est compétente pour les sentiers d'intérêt communautaire, selon les critères correspondants à la stratégie de maillage, au statut juridique du chemin et à l'intérêt touristique.

- M. Calais, élu de Casteil, demande si les Gorges du Cady, sentier à haut intérêt touristique mais fermé pour cause d'éboulements, pourrait devenir d'intérêt communautaire. Il est convenu qu'une étude sera menée et présentée lors de la prochaine commission tourisme.
- Mme Bouchez, élue de Los Masos, s'interroge sur l'existence d'un sentier à Los Masos. Jean Grassaud convient qu'il en existe un, mais qu'il nécessite une mise à niveau pour pouvoir le mettre en tourisme.
- Certains sentiers gérés par le SIDEKO sont intéressants et mériteraient d'être versés dans l'intérêt communautaire. Une étude et une proposition futures seront faites après concertation afin de permettre le maillage de la destination sur la partie Haut-Conflent.
- Il est ensuite soulevé la problématique de l'entretien des sentiers, suite notamment à la période tempête Gloria/Covid. Les sentiers d'intérêt communautaire font l'objet d'un suivi particulier et les interventions sont commandées auprès de l'AICO ou de El Mener. La problématique est soulevée au niveau des boucles communales, souvent par manque de moyens financiers ou humains. Une réflexion est à mener pour trouver une solution : faire intervenir du privé, une association, la communauté de communes, une commune ? Un benchmark sera réalisé et présenté lors de la prochaine commission pour avoir de plus amples éléments de réponse et engager cette réflexion de méthodologie collective.

## **2) Dossiers PyLoT**

M. Salies rappelle que le dispositif PyLoT, qui aurait dû être clôturé fin 2021, a été prolongé le solde du budget prévisionnel ayant été reporté en 2022.

Le dossier de demande de subvention PyLoT de M. Bertrand Roth à Eus est présenté. Il s'agit de changement de fenêtres pour du double vitrage pour un montant demandé de 1715€, (dépenses éligibles 5718€) pour une montée en gamme à 3 étoiles.

Le président soumet le dossier au vote, validé par la commission à l'unanimité.

## **3) Festi Terroir**

M. Salies rappelle qu'on peut être les plus beaux, mais qu'il faut surtout le faire savoir et montrer ce que l'on sait faire. La 1<sup>ère</sup> fête du terroir en 2019 a été une belle réussite. Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de reconduire cette manifestation en 2020 et 2021. Cette année, nous avons la possibilité de programmer la journée d'animation (et non pas l'événement gastronomique), en juin la date de septembre s'avérant trop tardive pour nos prestataires.

Il est évoqué l'impossibilité de la tenue de l'événement aux dates du 12 et 19 juin pour cause d'élections législatives. La date du samedi 18 juin est donc retenue en remplacement.

M. Lecrocq, Maire de Villefranche-de-Conflent, se questionne sur l'impact médiatique minime d'un petit événement comme celui-ci et rappelle que l'office de tourisme ne prend pas en charge des animations.

M. Salies précise que l'office de tourisme n'a pas le rôle d'organisateur de fête locale d'une commune, mais qu'il est destiné à intervenir sur des manifestations valorisant l'ensemble de la destination. La communauté de communes compte un grand nombre de communes, qui pour beaucoup n'ont pas les moyens de faire. Il importe donc qu'il y ait des projets collectifs, dédiés à la promotion de tout le territoire, comme cette journée d'animations.

Le projet d'événement est ensuite présenté. Il s'agit de montrer que la destination dispose d'une large palette d'atouts autour du patrimoine, des activités de pleine nature, de la gastronomie, des

savoir-faire. Il importe d'inscrire cet événement dans la durée, et de garder un lieu facile à exploiter pour l'asseoir. Vinça s'avère le lieu idéal pour l'organisation de cette journée avec ses infrastructures d'accueil (salles, parking, lac...), le cadre du lac, et sa situation géographique (facilité d'accès depuis Perpignan).

M. Salies précise qu'il ne s'agit pas de s'amuser entre nous, qu'il est nécessaire d'ancrer cette manifestation dans notre territoire, l'ambition étant de la pérenniser pour en faire à long terme une animation incontournable des Pyrénées-Orientales.

La mise en œuvre de cette journée d'animation par l'office de tourisme est validée par les membres de la commission. Il est toutefois remarqué par plusieurs élus que le nom Festi Terroir manque d'identité. En vue de trouver un nom plus porteur, une concertation sera lancée auprès de quelques membres de la commission dans le cadre du groupe de travail « communication » de l'office de tourisme.

#### **4) Pays d'art et d'histoire**

M. Salies confirme que le label Pays d'art et d'histoire a été attribué à la communauté de communes par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2022. Le recrutement de l'animateur du patrimoine et de l'architecte a été finalisé le 11 février 2022, lors d'une journée d'épreuves orales. Le candidat sélectionné devrait arriver début avril. La convention liant l'état à la communauté de communes, pour une durée de 10 ans, est en cours de signature.

Concernant la Maison Felip, le travail est en cours avec le maître d'œuvre sur la muséographie et la scénographie du futur CIAP. Le comité scientifique et des personnes ressources participent aux côtés de la communauté de communes et du maître d'œuvre au travail engagé sur la muséographie du CIAP.

M. Salies rappelle la chance d'avoir un territoire présentant une unité avec plus de 1000 ans d'histoire commune. Les élus veilleront à ce que la feuille de route du Pah respecte l'engagement de valoriser l'ensemble du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30 par le Président.

A Prades, le 2 mars 2022

Jean-Louis Salies

Président